
FORMATION CONTINUE : Prise en charge de 100% la Formation
par le 3FPT



Un levier pour la performance

Dans le cadre le cadre de la mise en œuvre du Plan de relance économique, le 3FPT a pris la **décision d'annuler la contrepartie financière et de prendre en charge 100% du cout de la formation Professionnelle continue des Entreprises et Organisations professionnelles jusqu'au 31 Décembre 2020.**

Pour toutes informations complémentaires sur le Guichet de Financement des Entreprises, contactez 33 869 25 80.

Source : CNP